

# Programme d'aide à la production de logement social réutilisant le foncier



## Département de la Vendée

Karine de SAINT MICHEL

Pôle Infrastructures et Désenclavements – Direction des Routes, des Mobilités et de l'Habitat – Service Habitat  
40 rue du Maréchal Foch – 85 923 LA ROCHE-SUR-YON Cedex  
Tel : 02 28 85 86 02

[karine.desaintmichel@vendee.fr](mailto:karine.desaintmichel@vendee.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Offrir des solutions de logements locatifs sociaux en centre-ville/centre-bourg à proximité des services en réutilisant des bâtis ou en démolissant des bâtis inexploitable et/ou sans intérêt architectural afin de réutiliser le foncier.

### TYPE D'AIDE

Subvention d'investissement

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Zone géographique couverte par la convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée entre l'Etat et le Département de la Vendée.

### TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Opérateurs HLM, collectivités territoriales, EPCI, organismes agréés « maîtrise d'ouvrage d'insertion ».

### CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Réhabiliter un bâti de plus de 15 ans ou démolir un bâti inexploitable et réutiliser le foncier pour produire du logement locatif social ordinaire de type PLUS, PLAI et/ou PLS. Le cas échéant, la part des logements PLS devra être minoritaire.
- Opération située en centre-bourg ou centre-ville à proximité des services et commerces
- Niveau de consommation énergétique du logement après travaux inférieur à 230 kWh/m<sup>2</sup>/an. La commune ou l'EPCI du lieu d'implantation devra être facilitateur du projet

### MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

- 5 000 € maximum par logement réhabilité, dans la limite 50 000 € par opération
- 2 500 € par logement reconstruit après démolition dans la limite de 25 000 € par opération

### ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Budget 2024 : 210 000 € programmés.

---

## **BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES**

En 2023 : 85 000 € attribués.

